

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

INITIATIV'Retraite 42

15 Avril 2025

Le mouvement

INITIATIV'
RETRAITE

Engagement
Communauté
Soutien
Solidarité
Bénévolat
Altruisme
Entraide
Partage
Générosité

Philanthropie
Aide
Collaboration
Coopération
Secours
Donns
Volontariat
Assistance
Respect
Bienveillance
Partenaire
Fraternité
Caritatif
Inclusion



Montbrison

@MARICK



L'actualité de la Fédération

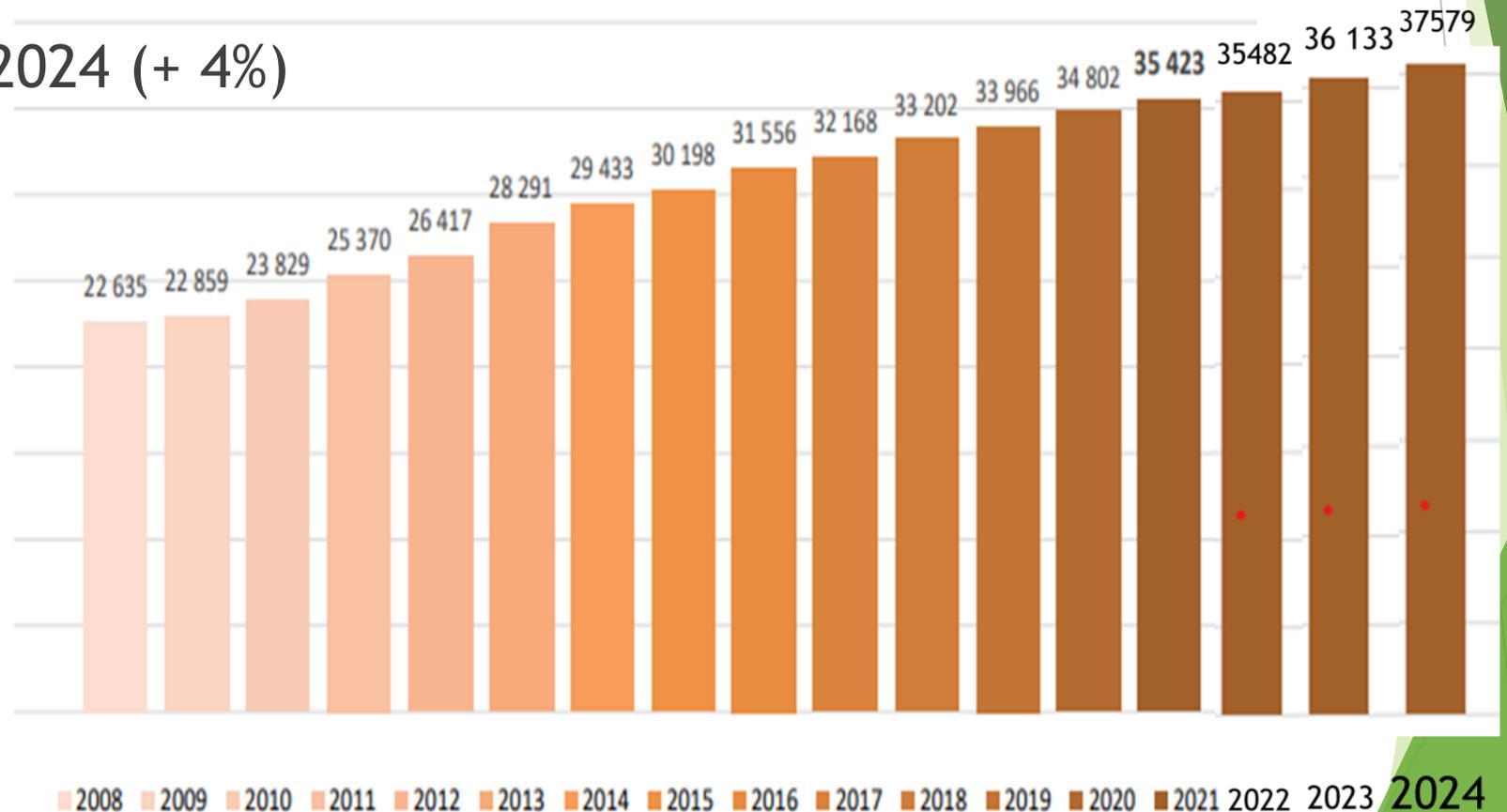
- Notre réseau
- Le contexte politique général et nos actions
 - La défense des intérêts des retraités
- Quelques sujets d'actualité
 - La santé
 - La retraite (différentiel CCPMA)



Notre développement

- 37 579 adhérents fin 2024 (+ 4%)
- 60 000 affiliés
- 84 associations

EVOLUTION DU NOMBRE D'ADHERENTS





INITIATIV' Retraite : nos missions

- Les missions de base
 - Entretien du lien social et de la convivialité
 - Défense des intérêts des adhérents (droits, information, avantages financiers)
- Pour cela nous sommes **acteurs du débat public** avec, au plan confédéral,
 - La FNAR (Fédération Nationale des Associations de Retraités - Vice Présidence) → Agrément santé
 - La CFR (Confédération française des Retraités- membre du bureau) → Représentative de droit des 17 millions de retraités



INITIATIV' Retraite

Acteur du débat public



Le contexte politique et économique

Évolutions géopolitiques

Instabilité politique

Endettement

Retraités

Nantis

!!!





La dette publique

La France en situation délicate

- PIB 2024 : 2917 Mds d'euros
- Dette de la France: 3228 Mds = 111% du PIB
- Nos emprunts > une année de création de richesse

L'Europe s'est dotée de règles budgétaires pour garantir la stabilité de la monnaie

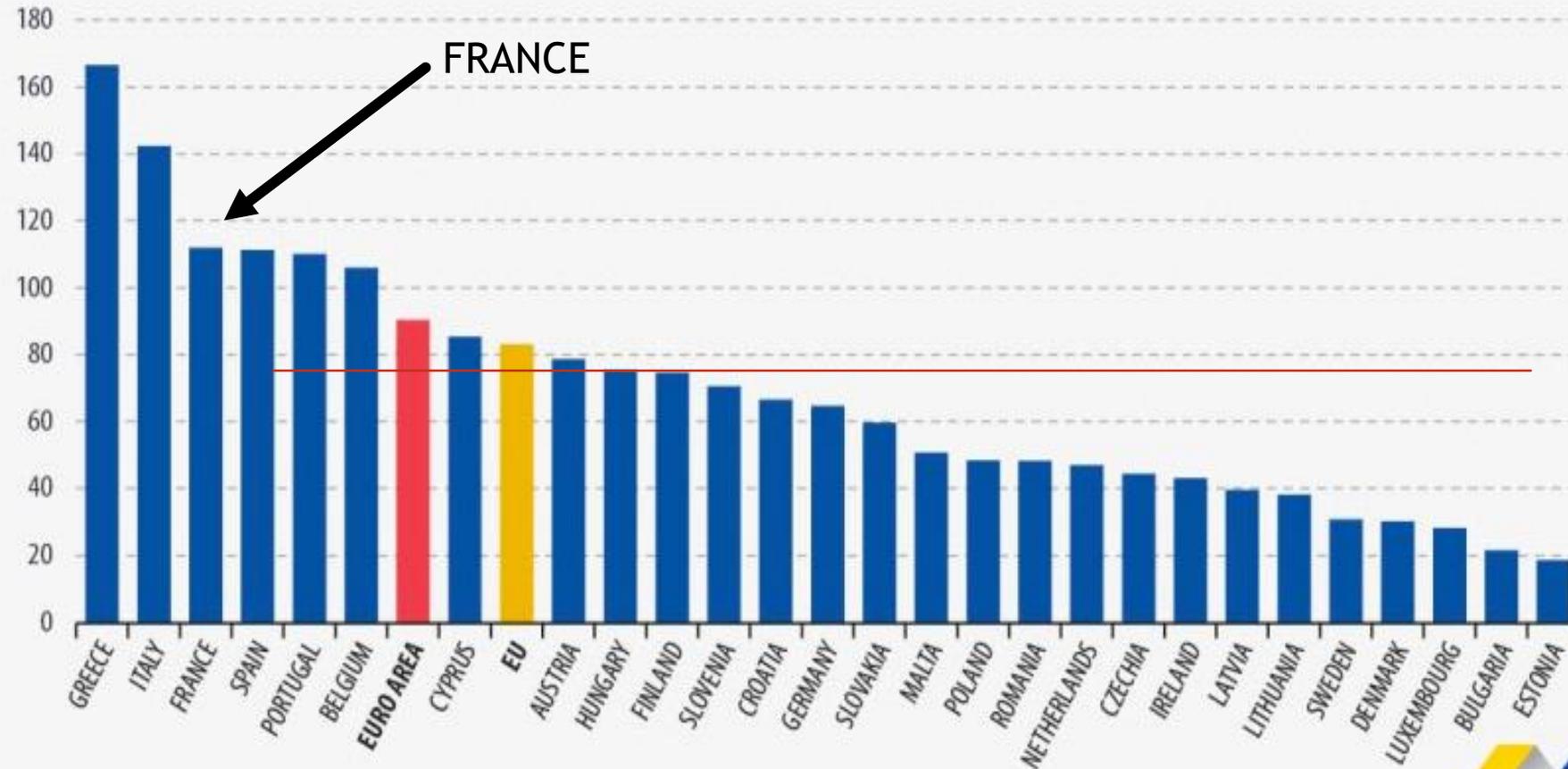
- Règle n° 1: la dette ne doit pas dépasser 60% du PIB



Poids de la dette des pays européens (2023 en % du PIB)

Government debt to GDP ratio, 2023Q2

In percentage





Evolution du déficit public en France

- La France est en déficit sans exception depuis cinquante ans.
- La bascule s'opère en 1975. Avec la crise pétrolière, c'est la fin des Trente glorieuses. Le déficit public de la France atteint 2,9 % du PIB.
- Les déficits s'enchaîneront avec trois dates marquantes :
 - en 1993, crise du Système monétaire européen (-6,4 %)
 - en 2009, suite à la crise des subprimes aux États-Unis (-7,2 %)
 - et en 2020 avec les conséquences de la crise sanitaire (-8,9%).



La dette publique

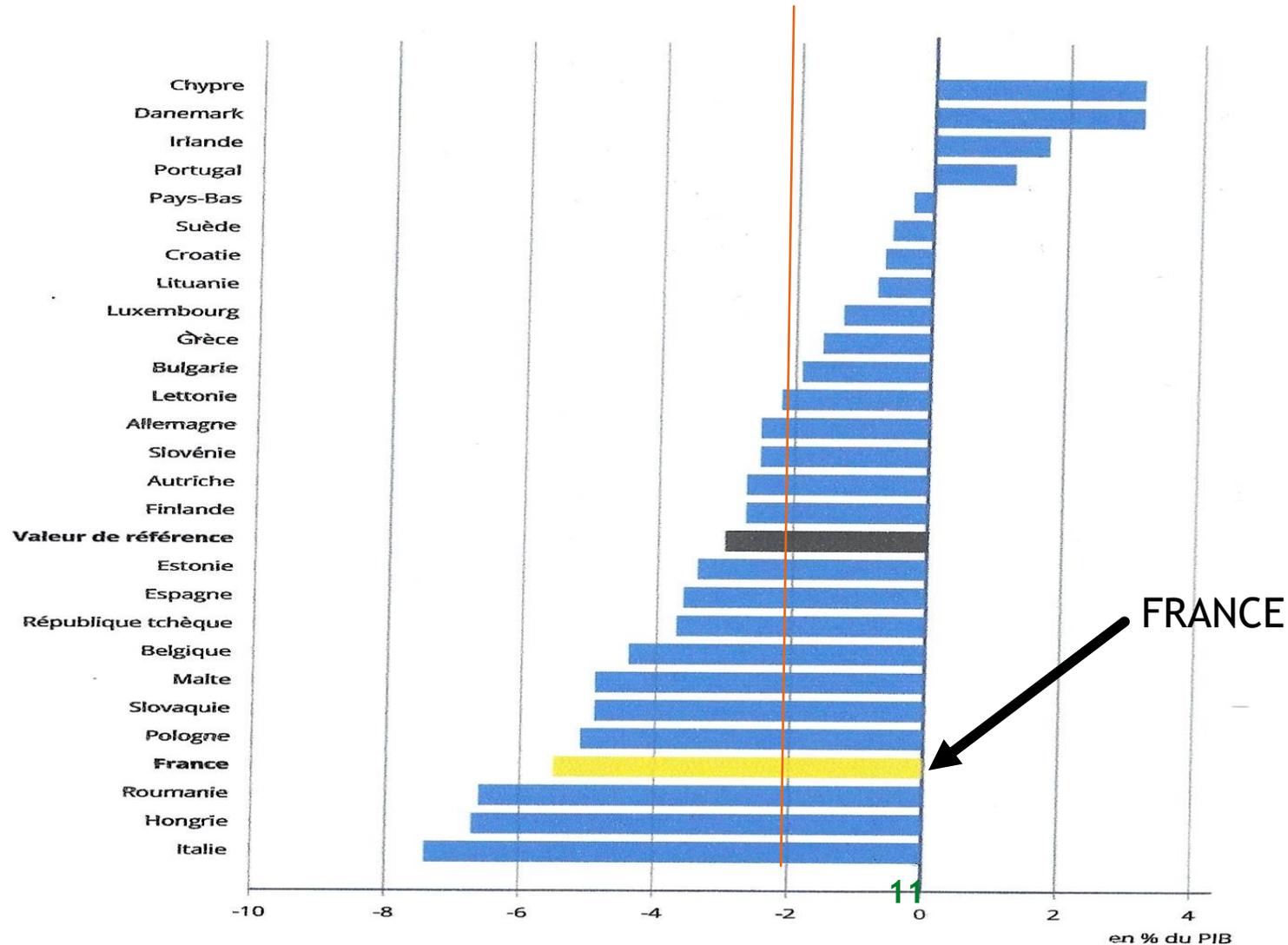
La France en situation délicate

L'Europe s'est dotée de règles budgétaires pour garantir la stabilité de la monnaie

- Règle n° 1 : la dette ne doit pas dépasser 60% du PIB
- Règle n° 2 : le déficit budgétaire annuel ne saurait être supérieur à 3%.



Déficit public des pays européens (2023 en % du PIB)





Le contexte économique et politique général

Les intérêts de la dette : 52 Mds en 2024
soit l'équivalent de l'effort de maîtrise en 2025 !

- Le déficit de la sécurité sociale : 22,1 Mds en 2025
(18,2 milliards en 2024)
- Budget de la Sécurité Sociale: 666 Mds pour 2025
 - Santé + Retraite : 85 % du budget

**Les économies à rechercher pèseront sur ces deux branches
qui nous concernent tout particulièrement**



Les retraités sont des cibles

- 2 octobre 2024 : Premier Ministre → Décalage de 6 mois pour la revalorisation 2025 (4 milliards d'euros) avec report de janvier à juillet puis projet de revalorisation différenciée dans le temps selon le niveau de retraite.

(Finalement elles ont toutes augmenté de 2,2%)

- 6 Janvier 2025: Président du COR → vise la suppression de l'abattement fiscal de 10% (plafonné) sur les revenus des retraités (4 milliards d'€)
- 21 Janvier 2025: Ministre du travail → idée de taxer les retraités à partir de 2000-2500 euros de pensions pour financer la dépendance



Les retraités sont des cibles

- 20 février 2025: conclusions de la Mission flash de la cour des comptes : adapter le système de retraite pour résorber les déficits et renforcer l'équité;
- Un déficit de 6,6 Mds de 2025 à 2030 → la sous indexation des retraites de 1 point par rapport à l'inflation de permettrait d'économiser 2,9 milliards dès 2025

Suppression abattement fiscal + Sous indexation = 4 + 2,9
= on a trouvé 6,9 milliards !

- 27 février: Ouverture par le Premier Ministre de 3 mois de négociations sur la réforme 2023 des retraites avec pour objectif l'atteinte d'un équilibre à l'horizon 2030.

L'étau se resserre concernant la pression sur les retraités...
et maintenant que c'est la guerre !!!!



Les retraités sont-ils des privilégiés ?

- Nous ne bénéficions pas d'avantages fiscaux injustifiés : l'abattement de 10%
 - plafonné à 4321€ pour 2024 (14 171 € pour un actif)
 - Injustement identifié comme abattement pour frais professionnels
 - Mis en place en 1978 par le Premier Ministre Raymond Barre pour compenser la perte de revenu lors du départ à la retraite. Cette perte se situe couramment à 40% du revenu d'activité voire au-delà
 - Une triple peine pour certains retraités:
 - certains deviendraient imposables,
 - le taux de CSG applicable pourrait être affecté
 - risque de perte d'avantages sociaux (aides au logement, aide sociale à l'hébergement en EHPAD)



Les retraités sont-ils des privilégiés ?

- En janvier 2018, la CSG a augmenté de 1,7 point; En contrepartie, les salariés les indépendants et les fonctionnaires ont bénéficié d'une baisse de charges et cotisations. Les retraités n'ont pas connu de compensation. Nous sommes en contentieux pour obtenir la suppression de la cotisation maladie de 1% sur nos retraites AGIRC ARCCO et IRCANTEC
- Nous payons en plus de la CSG une cotisation additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0,3%
- Nous ne pouvons pas déduire fiscalement nos cotisations à une complémentaire santé alors que celles-ci sont plus élevées pour nous et augmentent avec l'âge.



Les retraités sont-ils des nantis ?

- Le pouvoir d'achat des retraites diminue constamment.
- 10 ans après son départ en retraite un retraité a perdu environ 7% sur sa retraite de base et sur sa retraite complémentaire
- Le revenu mensuel disponible pour un ménage de retraité est en moyenne de **2659 euros** contre **3774 euros** pour les actifs et **3353 euros** pour l'ensemble de la population (*)

(*) source INSEE enquête sur le patrimoine, publiée en 2024 données 2019

La défense des retraités à prévoir dans tous les domaines



Impôts



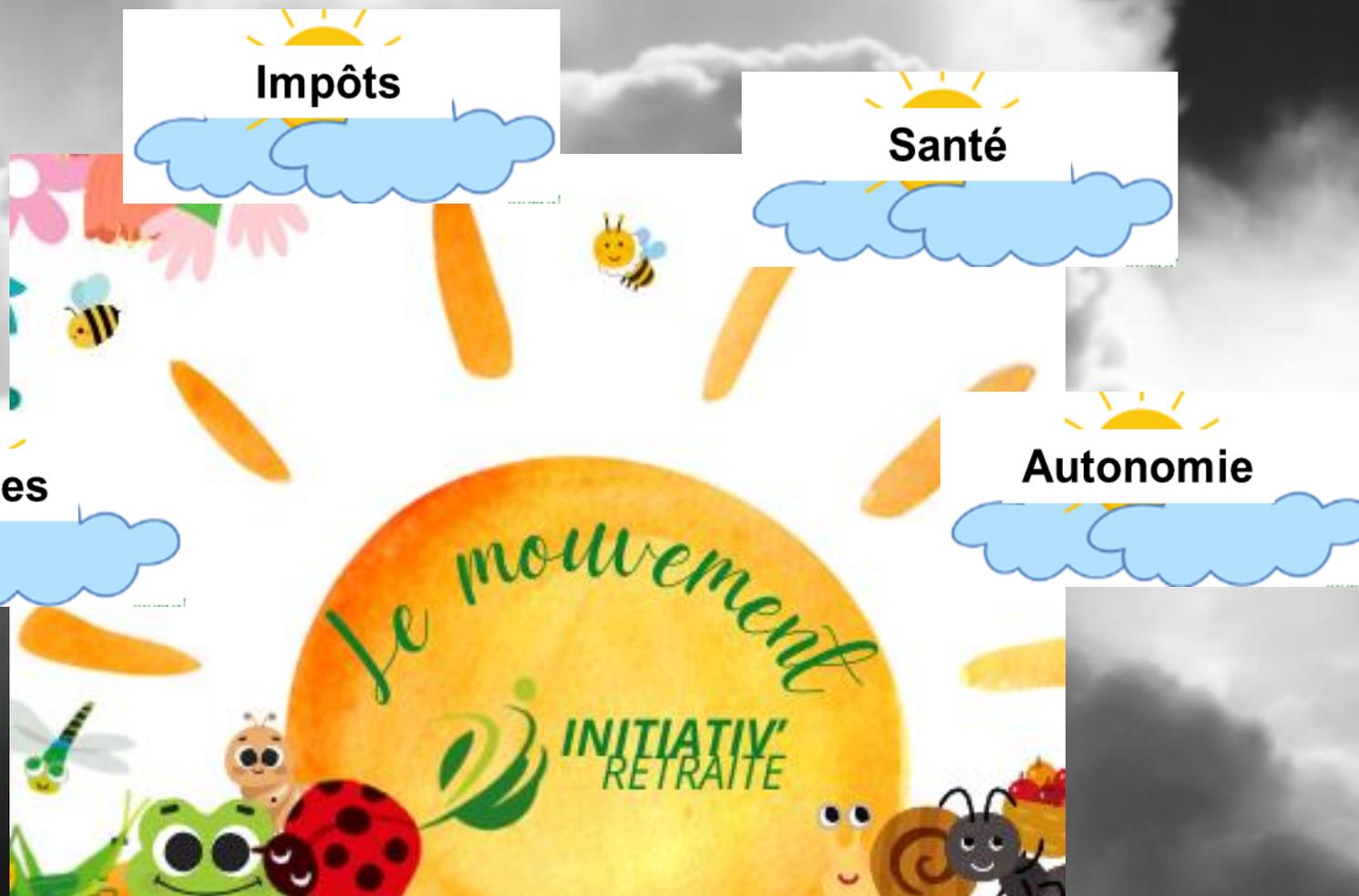
Santé



Retraites



Autonomie





Autres sujets d'actualité :

La complémentaire santé

- Les complémentaires santé sont susceptibles d'appliquer au public agricole un taux de TSA (taxe de solidarité additionnelle) réduit de 7 points (6,27% au lieu de 13,27%)
- A l'origine le texte accorde un avantage aux exploitants agricoles et leurs salariés sur l'exploitation
- Une application élargie
 - aux actifs agricoles (notamment salariés des OPA)
 - aux retraités
 - relevant du régime MSA



Autres sujets d'actualité : La complémentaire santé

- Un contentieux est engagé par l'URSSAF au motif que les retraités ne sont pas au service de l'agriculture
- Un risque avéré d'augmentation de 7% du coût de certaines complémentaires santé
- En soulignant toutefois que d'ores et déjà toute les complémentaires santé n'appliquent pas le taux réduit de TSA



Autres sujets d'actualité :

Retraite - le différentiel CCPMA

- Le différentiel CCPMA a été mis en place en 1997 quand AGRICA a été intégré à l'AGIRC ARRCO
- Le différentiel permet de compenser l'écart entre retraite AGIRC-ARRCO et retraite AGRICA pour la période où les employeurs agricoles cotisaient plus que ceux du régime général
- Montant non revalorisé et modeste pour la plupart des différentiels. Fin 2024:
 - 19 000 rentes
 - Âge moyen 85 ans
 - Montant mensuel moyen 47 euros



Autres sujets d'actualité :

Retraite - le différentiel CCPMA

- Depuis début novembre 2024 toute liquidation nouvelle se fait en capital, il n'y a plus de sorties en rente.
- Pour ceux percevant une rente, celle-ci sera, convertie en capital selon un calendrier qui s'étalera sur toute l'année 2025.
- La phase opérationnelle a débuté le 14 février avec l'envoi d'un courrier à un premier groupe de 500 retraités et un paiement de leur capital prévu le 26 mars
- Si vous êtes concernés n'hésitez pas à contacter les points CCPMA RETRAITE indiqués sur le courrier reçu. Le numéro d'appel dédié est le **01 88 45 55 45**.
- Contact Fédération: François AIMON francois.aimon@gmail.com



Et maintenant, nous allons...

- **Partager l'étendue des déserts médicaux et leurs causes principales**
- **Lister rapidement les lois, les sigles... qui s'inscrivent dans la recherche de solutions de compensation à court terme**
- **Et parcourir les effets concrets pour le citoyen**

Le désert médical ? ... c'est tout autour de nous...

**Mais loin
sur la route...**

et loin sur le calendrier



**pour trouver
un professionnel**



pour avoir un RDV

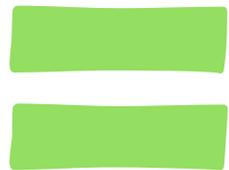


Les effets les plus classiques du désert médical ...

**Difficulté
pour trouver
un médecin
traitant**



**Délais
pour obtenir
une consultation**



Déport vers les





Et pourtant ...

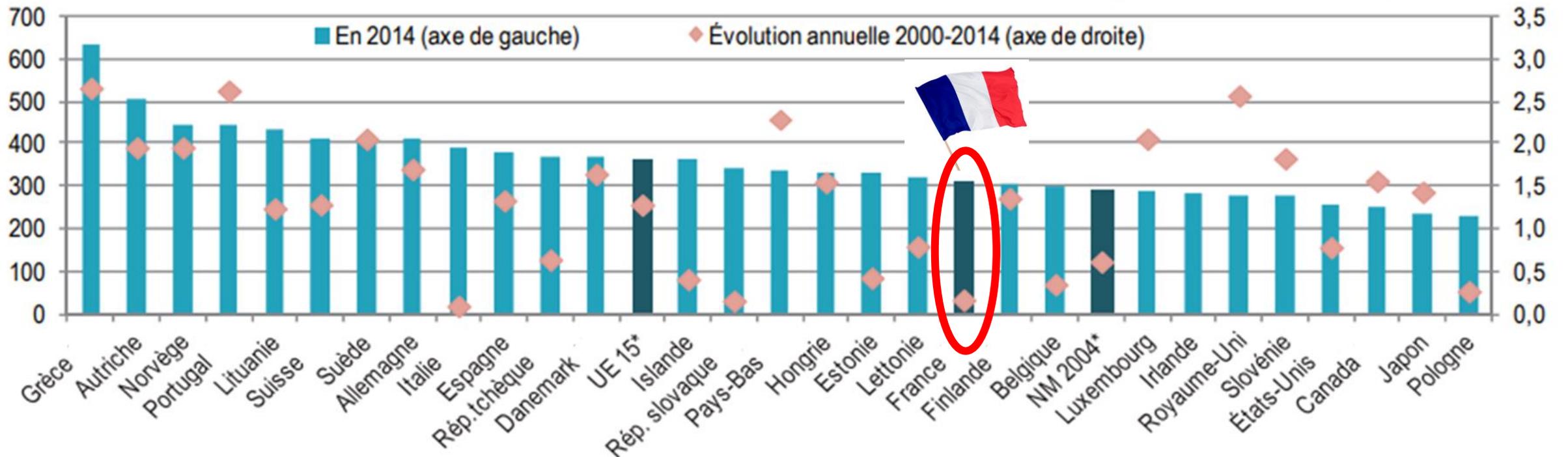
- **Le constat des inégalités d'accès aux soins date des années 80/90.**
- **Dans les années 90 les représentants des médecins recommandaient d'augmenter le recrutement d'étudiants.**



Mais l'évolution a été résolument défavorable

Densité de médecins en activité en 2014 et évolution depuis 2000

Densité pour 100 000 habitants, évolution en %





Et défavorable dans tous les domaines

78 établissements hospitaliers

46 cliniques privées
entre 2014 et 2020*



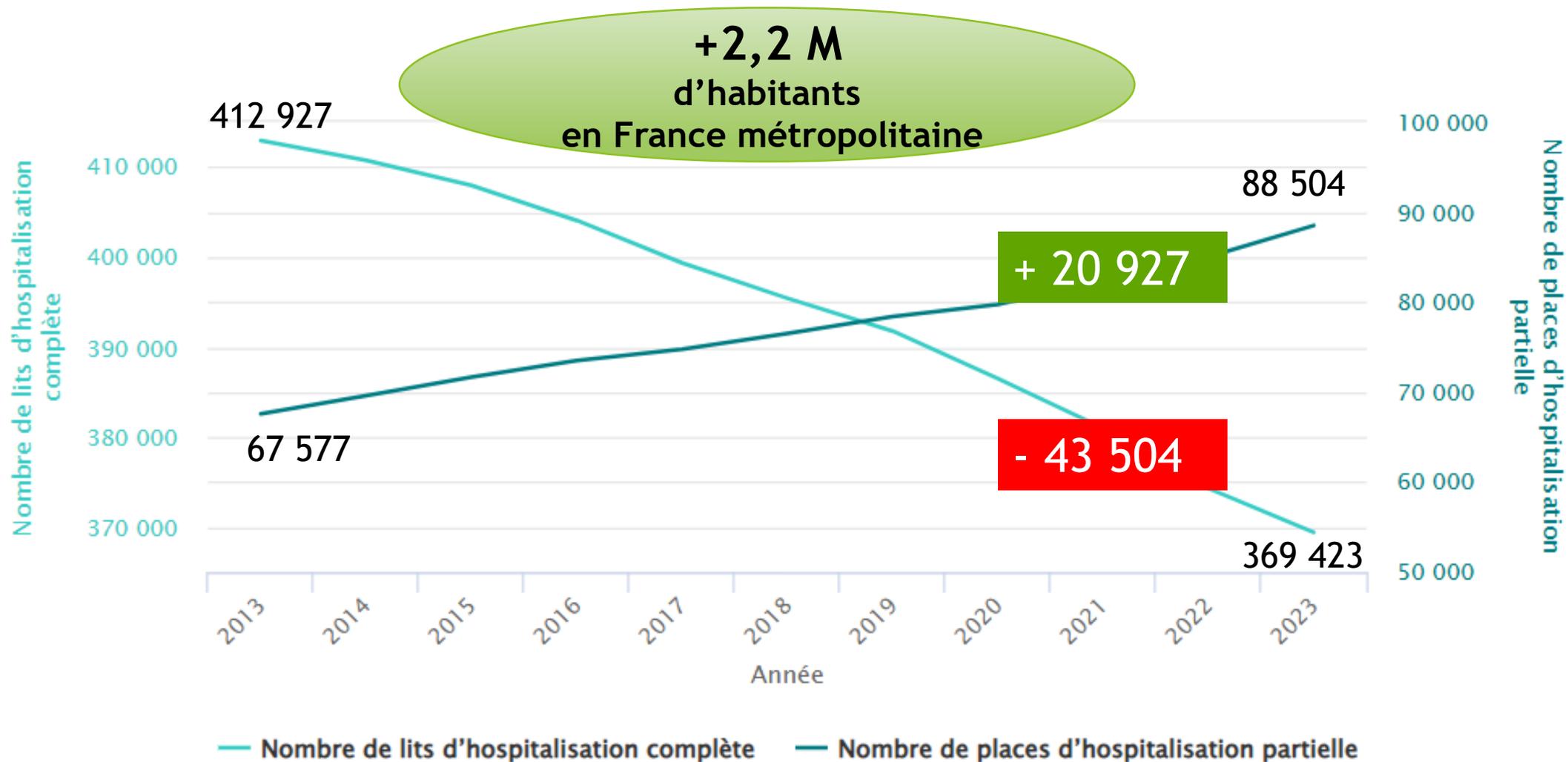
Fermeture
DÉFINITIVE

4 000 pharmacies
entre 2007 et 2023**

43 500 lits d'hospitalisation complète
entre 2013 et 2023*



Évolution du nombre de lits et de places d'hospitalisation





Concrètement aujourd'hui

- **Entre 6 et 7 millions** de français sans médecin traitant
 - **Dont 800 000** personnes en ALD
- **67%** des français ont renoncé à se soigner au moins une fois majoritairement par manque d'offre en 2023
 - **C'était 25%** des français en 2014
- **Plus de 80 %** du territoire est considéré « désert médical »
 - **Les villes comme les campagnes sont concernées**



Les déserts médicaux en France (1/2)

**Carte de la fracture sanitaire
pour les généralistes**





Les déserts médicaux en France (2/2)

CARTE DE LA FRACTURE SANITAIRE POUR LES PÉDIATRES



CARTE DE LA FRACTURE SANITAIRE POUR LES GYNÉCOLOGUES



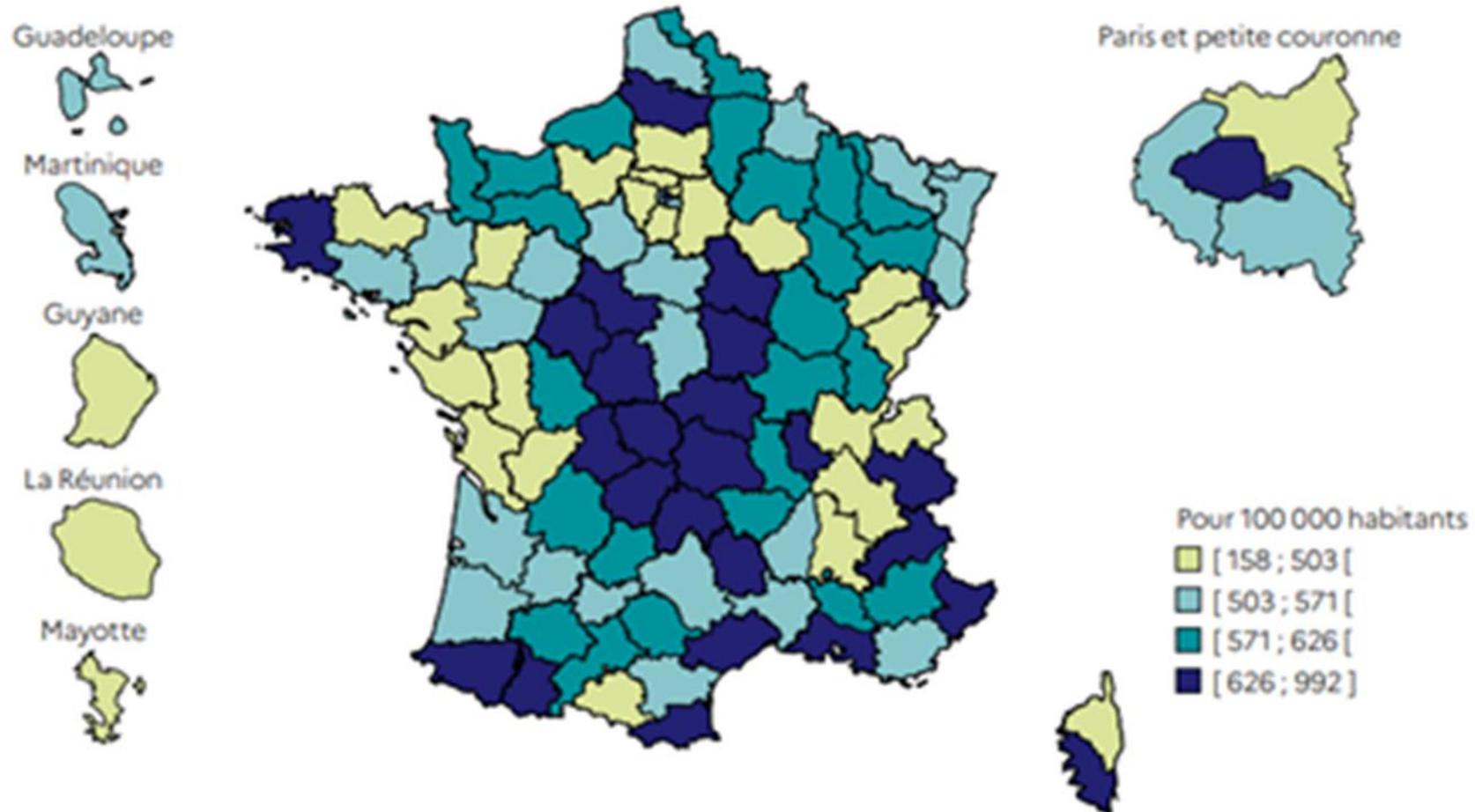
CARTE DE LA FRACTURE SANITAIRE POUR LES OPHTHALMOLOGUES





Capacité d'accueil dégradée... et inégalité territoriale

Densité de lits d'hospitalisation complète par département (31/12/22)



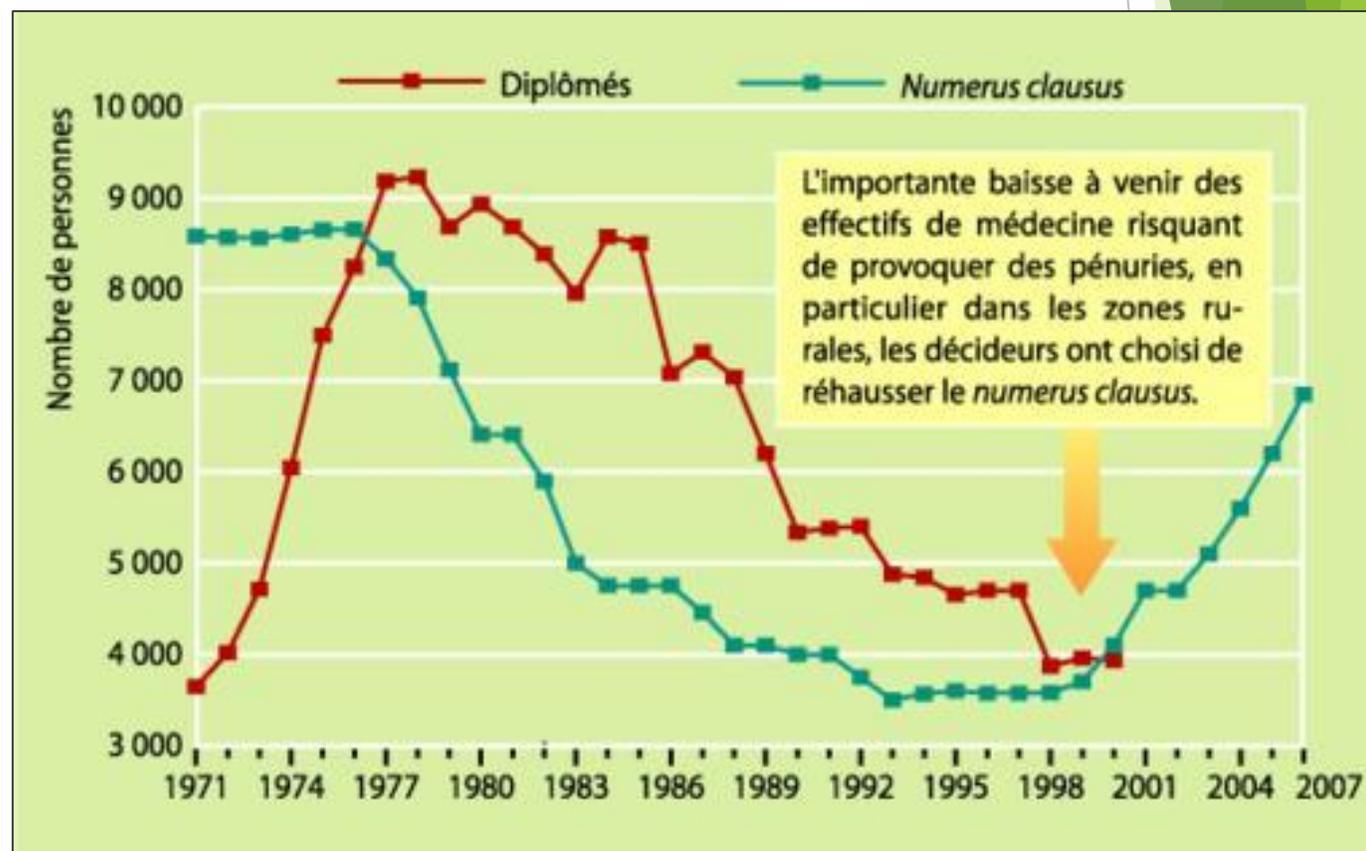
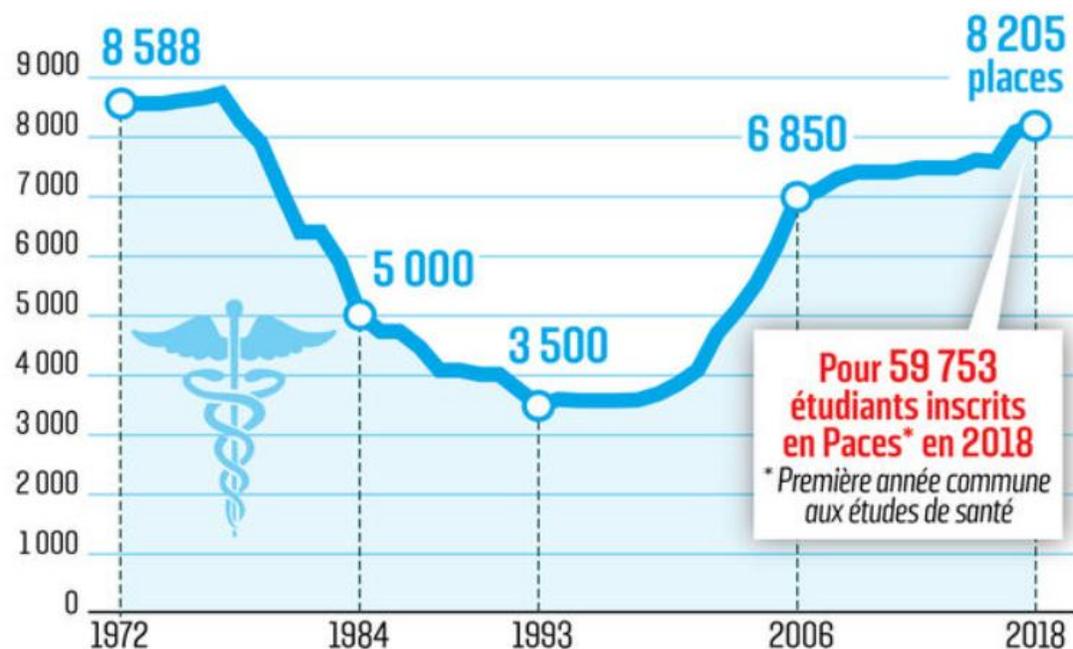


Comment en est-on arrivé là ? (1/3)

➤ Tout d'abord : l'effet désastreux du Numérus clausus*.

Evolution du numerus clausus depuis sa mise en place

Nombre de places ouvertes en 2^e année de médecine



* Le numerus apertus a remplacé le numerus clausus en 2020, mais les choses n'ont pas vraiment changé : le nombre d'étudiants en médecine est toujours limité, faute de places dans les facs.



Comment en est-on arrivé là ? (2/3)

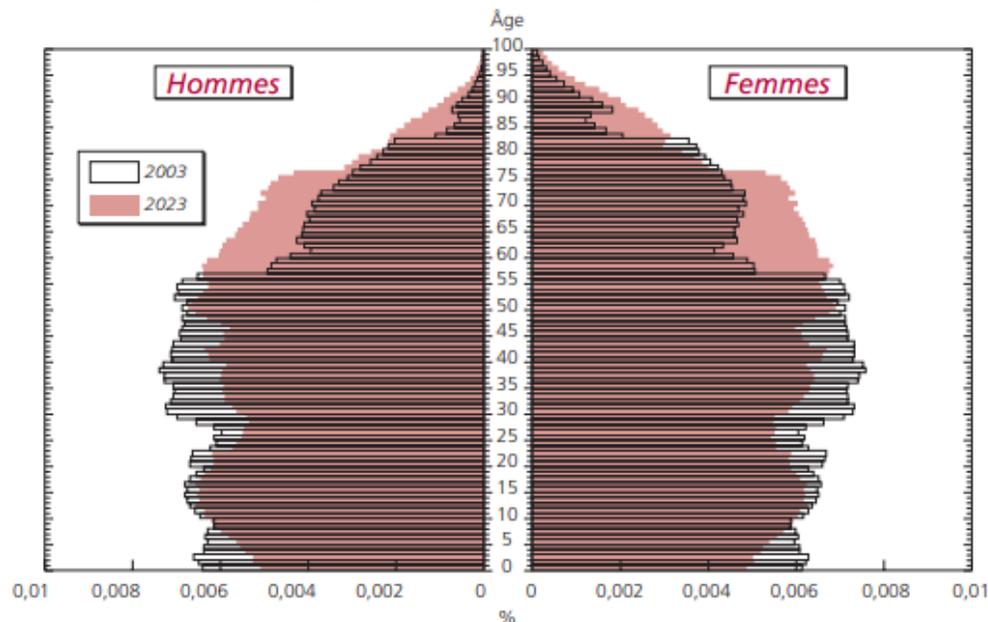
- **Le départ massif des médecins à la retraite**
- **L'évolution des modes de travail des médecins généralistes**
 - **Moins disponibles que leurs aînés : pour le départ d'1 médecin généraliste « traditionnel » on estime qu'il faut 2 remplaçants.**
 - **Féminisation croissante de la profession (52% des médecins*) avec des ruptures et plus de travail salariés)**
- **Les choix de gestion du système hospitalier**



Comment en est-on arrivé là ? (3/3)

- Une consommation de soins globalement en progression
- L'augmentation de la population et son vieillissement

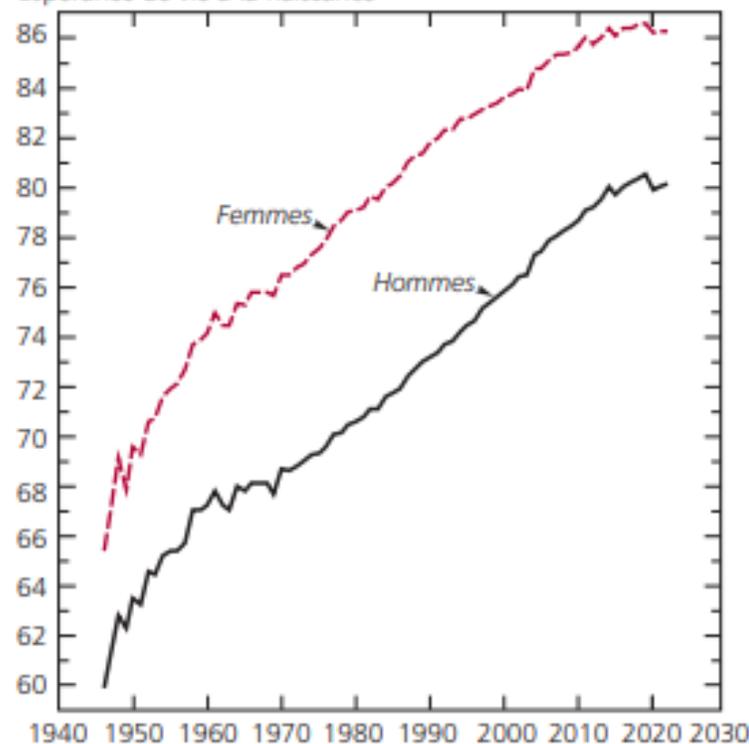
Figure 3. Structure de la population française,
1^{er} janvier 2003 et 1^{er} janvier 2023



Champ : France entière (y compris Mayotte).

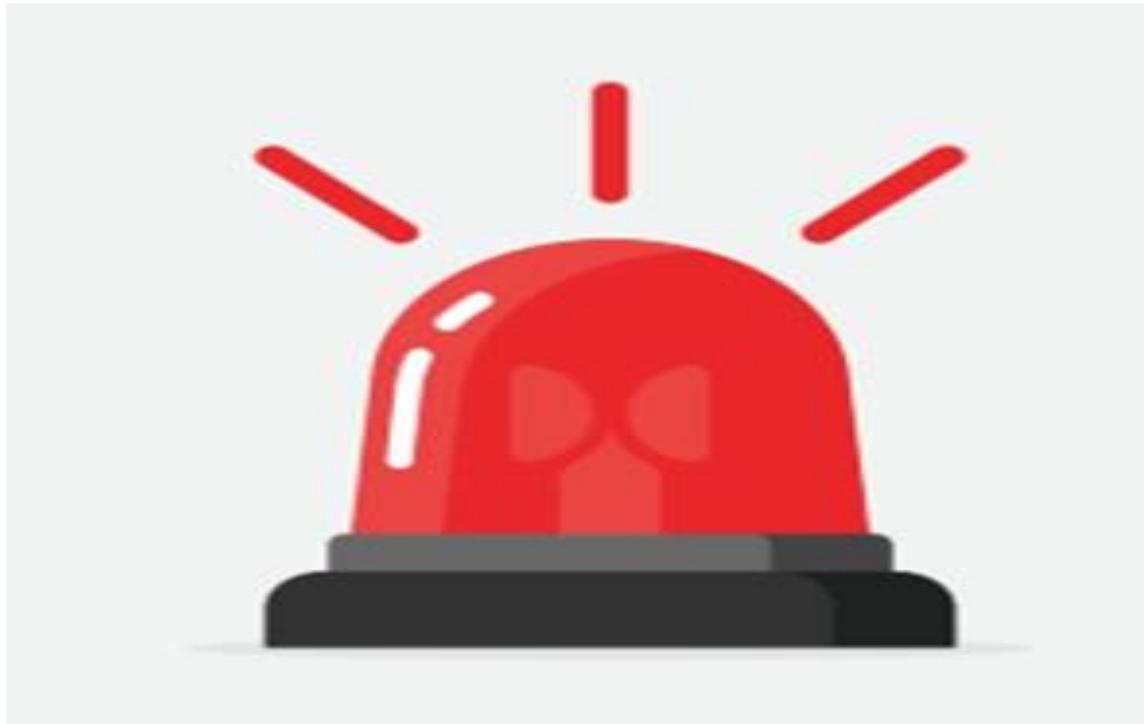
Source : Insee.

Espérance de vie à la naissance





Face à cette situation :
Faire preuve d'imagination, d'ouverture
et de mobilisation en région





Des lois et des expérimentations pour remédier à cette situation (1/2)

➤ Une succession de lois

- Loi HPST (hôpital, patients, santé, territoires) de juillet 2009
- Loi de modernisation du système de santé de janvier 2016
- Loi du 26/04/21 - améliorer le système de santé par la simplification & la confiance
- Loi RIST de mai 2023
- Loi VALLETOUX de décembre 2023

➤ Une succession de sigles

CTS (conseils territoriaux de santé) / CPTS (communauté professionnelle territoriale de santé) / CRSA (conseil régional de la santé et de l'autonomie) / PRS (projet régional de santé) / COS (Cadre d'orientation stratégique) / SRS (Schéma régional de santé) / PRAPS (programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies)



Des lois et des expérimentations pour remédier à cette situation (2/2)

➤ Des alternatives à l'hospitalisation

- L'hospitalisation partielle**
- L'ambulatoire**
- L'hospitalisation à domicile**

➤ Des initiatives territoriales

- Innovation organisationnelle**
- L'attractivité : incitations, financements, accompagnement**
- Le numérique avec la télémédecine**
- La prévention**
- La formation**

➤ L'évolution du périmètre d'intervention des soignants et personnels paramédicaux

Et concrètement pour le citoyen...





Dispositifs pour mailler le territoire

Les Maisons de santé (libéraux)

2 500
avec un objectif
de 4 000
en 2027



et Centres de santé (salariés)

3 000
dont 1 200 dentistes



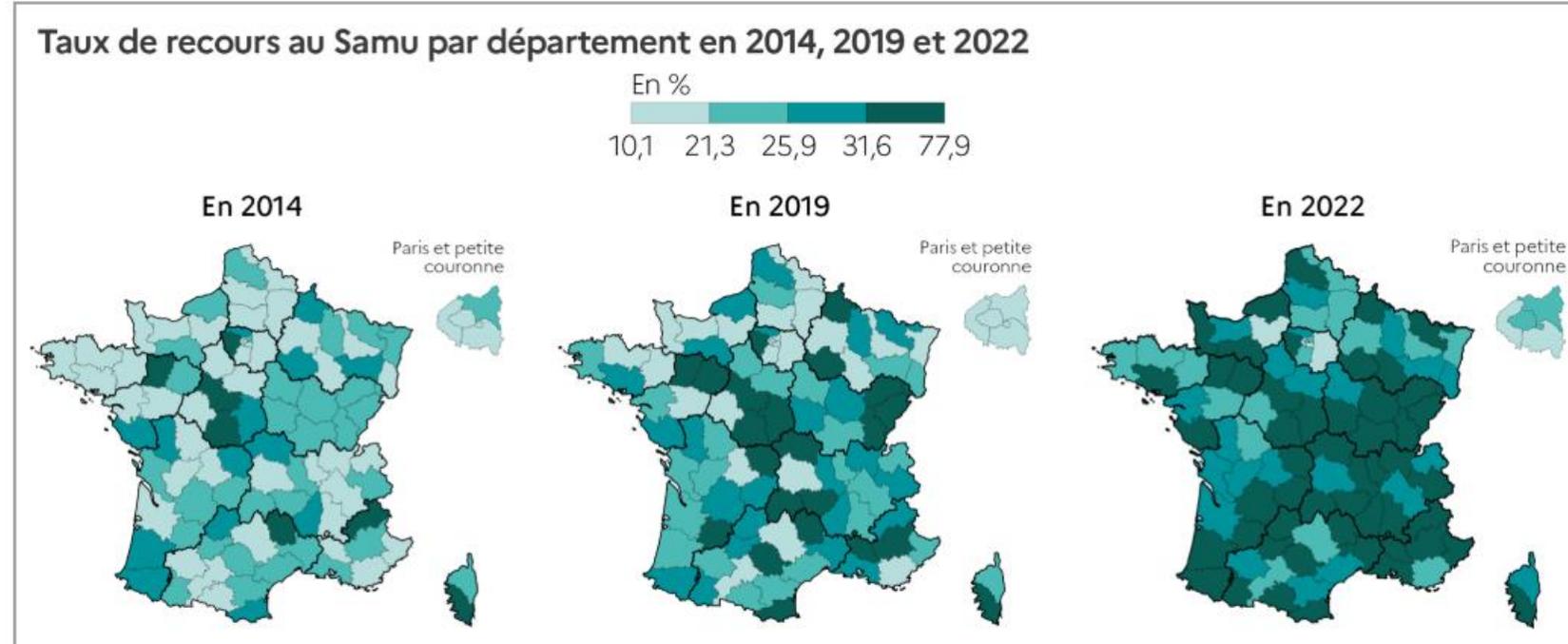
La téléconsultation

Les unités mobiles





La régulation médicale au niveau national



La contribution des médecins libéraux à la régulation médicale du Samu s'est renforcée :

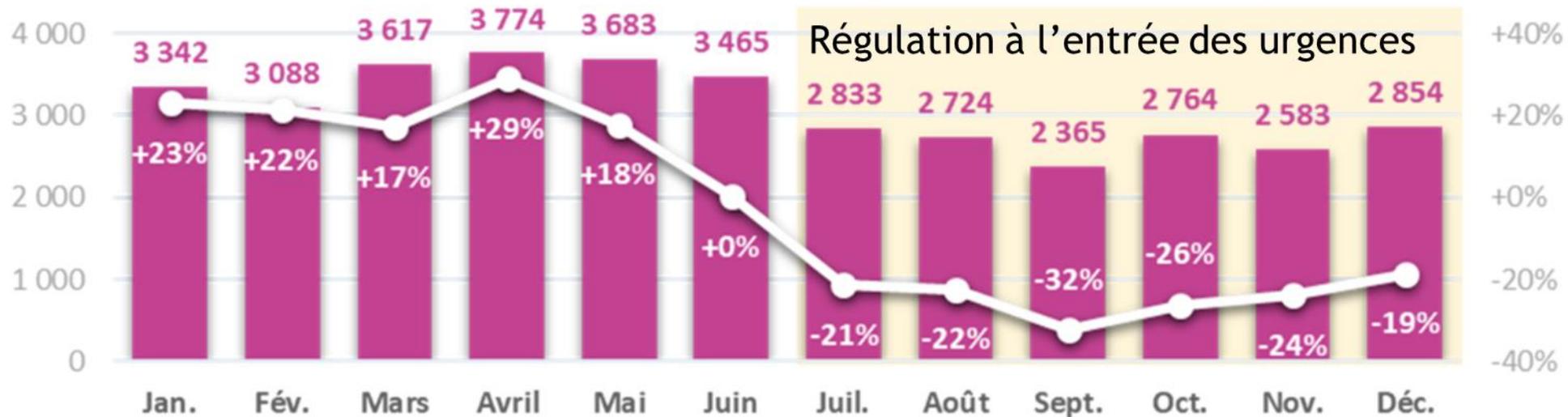
- **de 2014 à 2019 : 33 % des dossiers de régulation médicale pris en charge**
- **en 2022 : 40 %**



La régulation des Urgences Exemple à Montauban

**Régulation systématique des entrées à partir de juillet 2022
(appel 15 ou 116 117)**

Baisse de 23% entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre



Les Urgences d'Albi : régulation systématique la nuit
et le week-end depuis le 12 juillet 2024



Infirmiers / Infirmières

Accès direct & Missions élargies

- **Les infirmiers en pratique avancée (IPA*) réalisent des actes réservés habituellement aux médecins**
 - **prescription d'examens complémentaires**
 - **prévention**
 - **renouvellement de certaines prescriptions médicales**
 - **suivi régulier des patients pour leurs pathologies.**
- **Infirmier référent pour les patients souffrant d'une ALD (affection de longue durée)**
- **Signature des actes de décès**

** créé par la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016 - Un IPA est un infirmier expérimenté, d'au moins 3 ans d'exercice, ayant obtenu son diplôme d'Etat d'IPA (formation 2 ans) précisant la mention choisie et reconnu au grade universitaire de master.*



Pharmaciens / Pharmaciennes

Missions & Compétences élargies

- **Dépister et délivrer des antibiotiques sans ordonnance pour des angines et des cystites simples**
- **Délivrer un kit de dépistage du cancer colorectal aux personnes de 50 à 74 ans**
- **Prescrire et administrer l'ensemble des vaccins obligatoires et recommandés aux personnes âgées de 11 ans et plus. Nb: les préparateurs en pharmacie et les infirmiers sont également habilités. (*exclusion : les personnes immunodépressives*)**
- **Eviter les ruptures de traitement pour les ALD : délai porté de 1 à 3 mois pour la délivrance exceptionnelle d'un traitement dont les ordonnances ont expiré**
- **Pharmaciens-biologistes : réaliser des prélèvements cervico-vaginaux dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus**



Accès direct et/ou compétences élargies pour plusieurs autres professions paramédicales (1/3)

- **Kiné** : accès direct pour 8 séances maxi sans prescription initiale.
- **Orthophoniste** : accès sans prescription s'il exerce à l'hôpital, en clinique, dans un établissement social, médico-social ou, en ville, dans une maison ou un centre de santé
- **Opticien** : possibilité de modifier les prescriptions initiales rédigées par un ophtalmologiste ou un orthoptiste.



Accès direct et/ou compétences élargies pour plusieurs autres professions paramédicales (2/3)

- **Orthoptiste :**
 - **Pour les enfants âgés de 9 à 15 mois : dépister l'amblyopie**
 - **Pour les enfants âgés de 30 mois à cinq ans : dépister les troubles de la réfraction**
 - **Pour les patients âgés de 16 à 42 ans :**
 - **bilan visuel et prescription des verres correcteurs ou des lentilles**
 - **s'ils sont déjà porteurs : le dernier bilan visuel réalisé par un ophtalmologiste doit dater de moins de 5 ans, ou de moins de 3 ans pour des lentilles souples.**

Cela libère les ophtalmos pour les patients plus âgés



Accès direct et/ou compétences élargies pour plusieurs autres professions paramédicales (3/3)

➤ Pédicure - Podologue :

- la prescription des orthèses plantaires en première intention**
- la gradation en première intention du risque podologique des patients diabétiques**
- et si nécessaire, la prescription des séances de soins de prévention adaptée**



Et si vous ne retrouvez pas de médecin traitant...

- **Suppression de la majoration du ticket modérateur
aux patients perdant leur médecin traitant suite au
départ en retraite ou à un déménagement**



Pour conclure

Décloisonnements, assouplissements, coopérations, confiance accrue accordée aux professionnels, initiatives et engagement accru des collectivités territoriales, formation d'un plus grand nombre de soignants...

Quelles que soient les mesures prises aujourd'hui, les difficultés ne vont pas disparaître à court terme :

- **10 à 14 ans pour former un médecin, 3 ans pour un infirmier...**
- **les expérimentations sont longues, pas toujours concluantes et on observe des résistances face aux innovations.**

MAIS l'urgence révèle des capacités d'innovation dont certaines pourrait s'inscrire dans la durée.